

Politique de développement durable

L'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux (AQESSS) a placé l'adoption des meilleures pratiques au cœur de sa mission. Elle s'est notamment engagée à améliorer son rendement en matière de protection environnementale et à réduire son empreinte écologique.

En adoptant sa *Politique de développement durable*, elle a choisi d'appliquer une gestion environnementale responsable et de devenir un leader en gestion écoresponsable. L'AQESSS place ainsi la protection et la pérennité de l'environnement au cœur de ses préoccupations et de ses actions.

Notre association adhère entièrement au principe directeur de la *Loi sur le développement durable* du Québec qui stipule, en matière de santé et de qualité de vie, que « les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature. »

En ce sens, l'AQESSS s'engage à :

- 🌱 Agir comme un employeur responsable en offrant un milieu de travail sain et sécuritaire à ses employés, en étant équitable en matière d'embauche et de conditions de travail et en offrant de la formation et du perfectionnement;
- 🌱 Adhérer à des modes de gestion préventive de manière à réduire l'impact de ses activités sur l'environnement;
- 🌱 Privilégier l'acquisition de biens et de services auprès de fournisseurs, d'entrepreneurs, d'organismes et de sous-traitants qui adoptent des pratiques responsables de développement durable;
- 🌱 Gérer de manière responsable ses matières résiduelles;
- 🌱 Réduire ses déchets à la source, favoriser la réutilisation et le recyclage. Une attention particulière sera apportée aux pratiques de bureau écoresponsables;
- 🌱 Appliquer les bonnes pratiques de gestion des événements écoresponsables conformément au respect des principes de développement durable;
- 🌱 Réduire sa consommation d'énergie;
- 🌱 Sensibiliser ses employés et ses fournisseurs aux enjeux environnementaux et faire la promotion de la conduite écologique;
- 🌱 Assurer un processus d'amélioration continue par un suivi de ses actions de développement durable;
- 🌱 Développer et maintenir des relations harmonieuses avec les communautés;
- 🌱 Favoriser la compréhension et l'engagement des différents publics à l'intérieur et à l'extérieur de l'organisation en faveur du développement durable;
- 🌱 Assurer la transparence de sa démarche de développement durable;
- 🌱 Respecter en tout temps la réglementation en vigueur.

Pour permettre de concrétiser cette politique, nos objectifs et notre programme seront révisés annuellement en tenant compte de l'évolution de la réglementation et de notre volonté d'améliorer continuellement nos pratiques en matière de développement durable.

La *Politique de développement durable* a été adoptée le 17 juin 2010 par le conseil d'administration de l'AQESSS.

Le développement durable, c'est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. - Commission Brundtland (1987)